

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 août 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-19/A-00176
Propriétaire(s) : Goldy Singh
Emplacement : 400, avenue Acacia
Quartier : 13 - Rideau-Rockcliffe
Description officielle : partie de l'îlot A-15, plan enregistré M-22 et partie du lot 1, Junction Gore
Zonage : R1BB[1258]
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire un passage vitré de 1,52 m sur 3,55 m entre le garage isolé existant et la maison principale. La demande indique que le passage proposé redéfinira le garage isolé existant comme étant une construction attenante.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 2,45 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 12 mètres.

Il y a lieu de noter qu'aux fins de l'application du règlement, le chemin Buena Vista est considéré comme étant la ligne de lot avant de la propriété.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

VOUS AVEZ LE DROIT D'ASSISTER à l'audience du Comité de dérogation puisque v